

Communauté de Communes

AVEYRON BAS SEGALA VIAUR



Elaboration du PLU Intercommunal
Réunion publique de présentation du diagnostic
Le 12 septembre 2023

Objectifs de la réunion

- La démarche d'élaboration du PLUi Aveyron Bas Ségala Viaur
- Présentation synthétique du diagnostic et échanges autour des enjeux
- Les prochaines étapes

1. La démarche PLUi Aveyron Bas Ségala Viaur

Qu'est ce que le PLUi ?

Imaginons ensemble le territoire de demain



Qu'est ce que le PLUi ?



Réglementaire

Il définit les possibilités de construction et d'usage du sol pour chaque parcelle (ou est-il possible de construire et comment ?).



Stratégique

Il traduit les grandes orientations publiques en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années et fixe les objectifs de réduction de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



Unique

Il couvre, suite à son approbation, les 7 communes de la CCABSV et se substitue aux règlements en vigueur (PLU, carte communale, Règlement National d'Urbanisme).



Commun

Il concerne tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises et administrations. Il sert de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le PLUi, un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

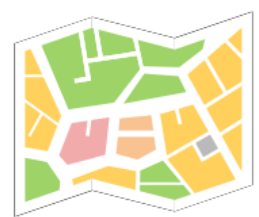


Quel document compose le PLUi ?

Diagnostic

PADD

Règlement écrit
Graphique
OAP



Un champ thématique très large

- Agriculture
- Habitat
- Transports
- Environnement
- Services
- Aménagement
- Biodiversité
- Espaces publics
- Economie
- Commerces
- Stationnement
- Démographie
- Equipements

Une photographie de la communauté de communes à un instant « T »

Une Stratégie de développement

Des règles ?

Le diagnostic identifie les enjeux du territoire dans différents domaines ...

Le PADD traduit les orientations et les choix des élus concernant le développement de leur territoire

Opposables aux tiers les pièces réglementaires précisent, Où construire ? Quoi construire ? Et comment construire ?

Les principes et objectifs fondamentaux de la démarche

- **Développer une approche transversale et partagée, selon les principes du développement durable.**

→ Démarche d'évaluation environnementale : adopter un PLUi le moins impactant possible sur l'environnement, mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter – Réduire – Compenser)

- **Construire un PLUi à partir d'une démarche collective, participative et d'une concertation locale importante :**

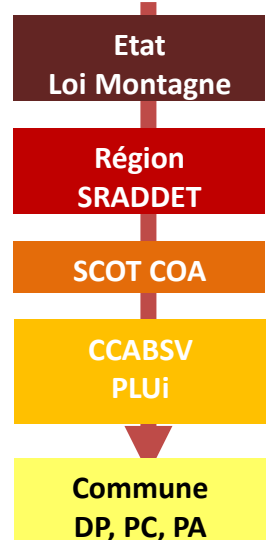
Publics	Modalités de partenariat - exemples
Elus du territoire	Charte de gouvernance, plateforme de partage des données, cartographie interactive, etc.
PPA : DDT, Région, Département, Consulaire, SCoT, MRAe, etc	Réunions de présentation, etc.
Partenaires privilégiés : CAUE, CPIE, UDAP, Gestionnaires de réseaux	Avis sur le projet, contribution à l'animation locale (séminaire, ateliers, etc.)
Acteurs économiques, associations, habitants	Questionnaires, réunions publiques, RDV individuel, JPO, etc.

- **Articuler les problématiques locales avec les échelles supra-communales**

→ Le PLUi doit intégrer les politiques de rang supérieur dont certaines s'imposent directement à lui : protection des sites, SCOT, Loi Montagne, etc.

**Loi Climat et Résilience :
Vers le ZAN**

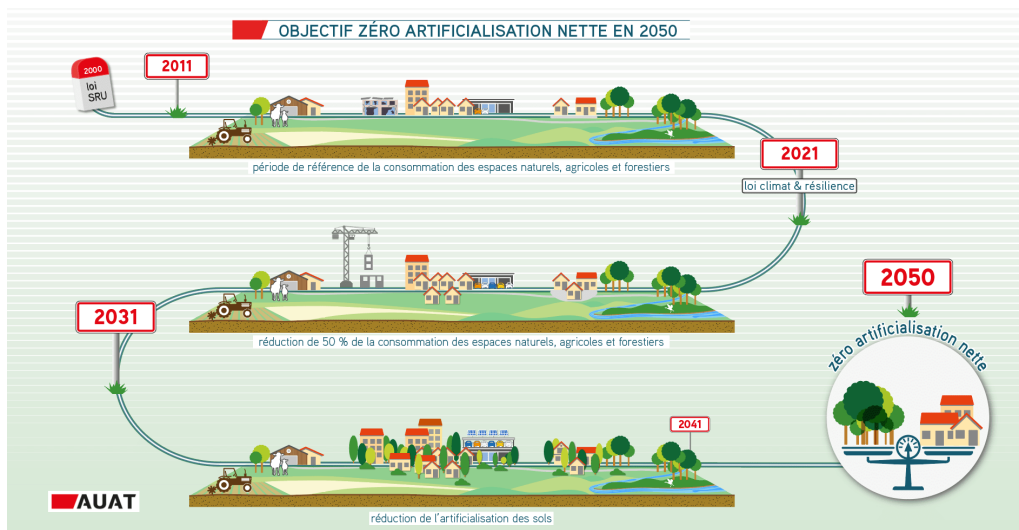
- -50% de consommation d'espace à horizon 2031
- 0 artificialisation à horizon 2050



Focus sur la climat et résilience : Qu'est-ce que l'objectif de "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) ?

Le ZAN est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience. Réduire de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'objectif de la trajectoire "zéro artificialisation nette" est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant **la possibilité de compenser l'artificialisation** (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout.



Les leviers pour y répondre :

Densifier

Utiliser les espaces vacants

Désartificialiser et renaturer

L'évaluation environnementale

Démarche qui consiste à **analyser** et **intégrer** le plus en amont **les enjeux environnementaux** dans la conception des documents d'urbanisme.

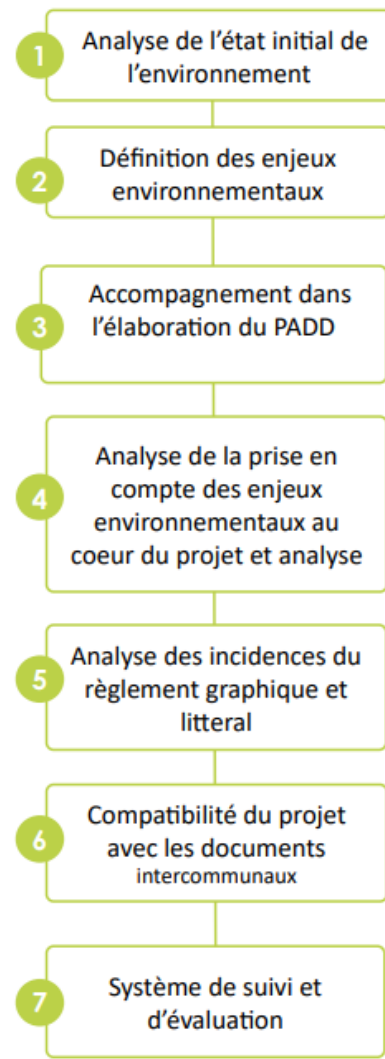
Objectif : Arrêter un PLUi **le moins impactant** possible et cohérent avec les **objectifs de développement durable**.

Plusieurs étapes menées en parallèle avec la révision du PLUi.

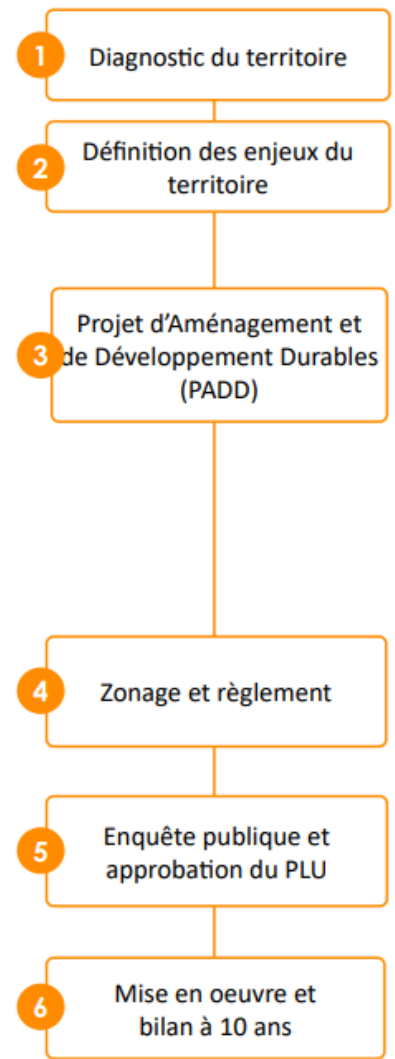
Logique « ERC »

- **EVITER** les incidences négatives
- Si ce n'est pas possible, les **REDUIRE**
- En dernier recours, les **COMPENSER**

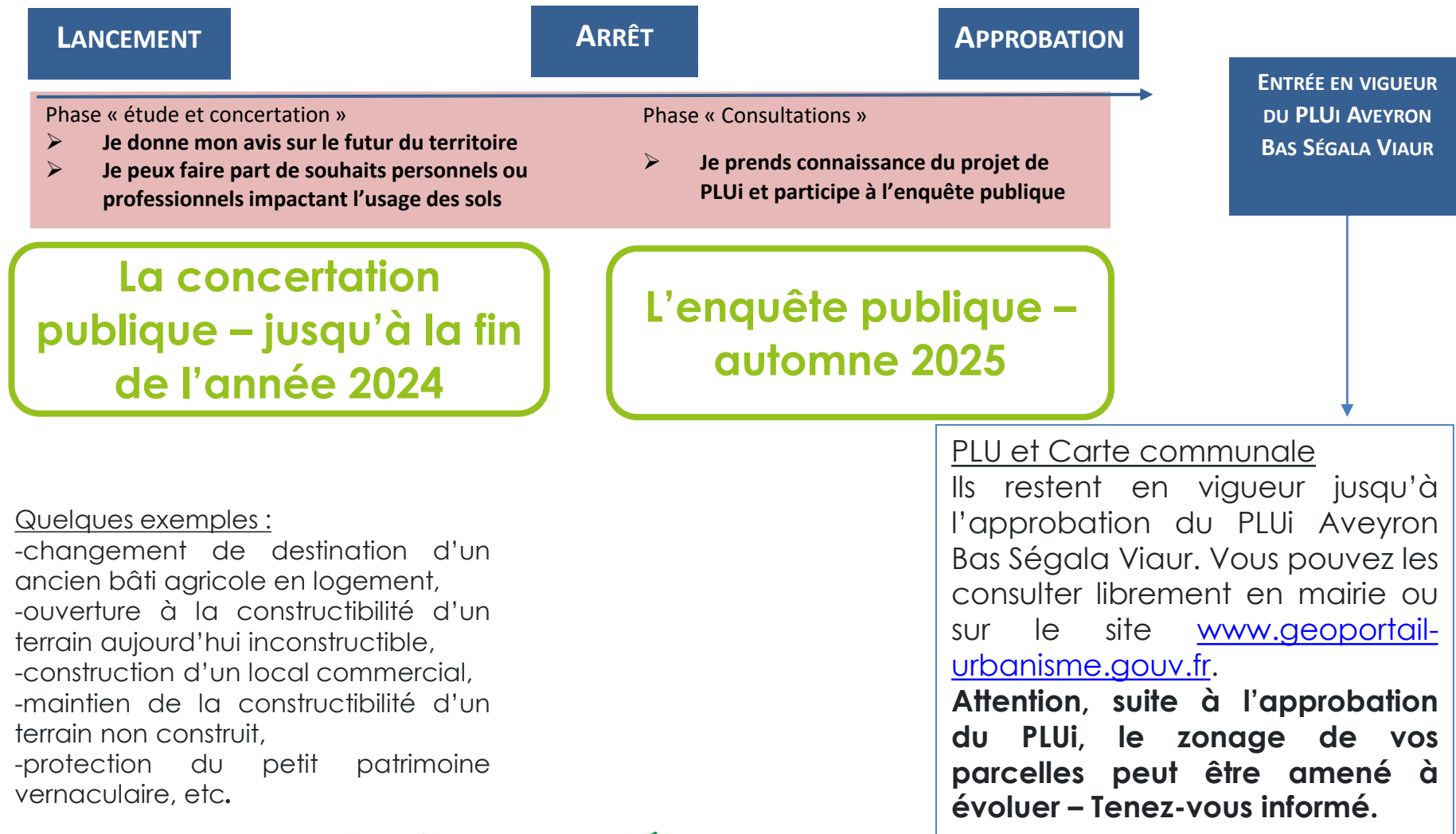
L'évaluation environnementale



Les phases du PLUi



Habitants et associations - quand et comment participer ?



La concertation publique

S'informer

- Dossier de concertation disponible à la CCABSV ou le site Internet de la collectivité : <https://aveyronbassegalaviaur.fr/vivre/urbanisme> et dans les mairies
- Les supports disponibles : délibération de prescription, diagnostic territorial, etc.

Et toujours : affiches, presse locale, exposition, bulletins communaux et intercommunaux.



LE PLUi : Qu'est ce que c'est ?

LE PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), est un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols pour les 10 à 25 années à venir.

COMMUN
Il concerne tous les acteurs du territoire : habitants, entreprises et administrations. Il sert de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc).

STRATÉGIQUE
Il met en cohérence les différents enjeux du territoire : développement économique, accessibilité, emploi, équipements et services publics, etc.

RÈGLEMENTAIRE
Il définit les possibilités de construction et d'usage du sol - où est-il possible de construire, comment et pour quel usage ?

UNIQUE
Il couvre toutes les communes et remplace tous les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

LE TERRITOIRE

- 26 200 hectares
- 5 538 habitants
- 3 824 logements

communes membres du territoire de l'AVEYRON BAS SÉGALA VIAUR



Informez-vous et participez !

La concertation du PLUi est un moment d'information et d'échanges privilégiés pour tous les acteurs du territoire en matière d'aménagement : habitants, élus, usagers, décideurs. Plusieurs outils de concertation sont disponibles pour se documenter ou s'engager :

- Suivez** l'élaboration du PLUi sur le portail local, les bulletins, actualités et communications, le site internet de la CC : www.aveyronbassegalaviaur.fr et sur les sites communaux.
- Participez** aux réunions publiques qui seront organisées.
- Venez consulter**, en ligne ou en site de la Communauté de Communes, les documents relatifs à l'aménagement et au projet PLUi.
- Écrivez-nous !**
 - Sur les registres des élus locaux et au siège de l'intercommunalité.
 - Par courrier, à l'attention du Service Urbanisme de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur 22 rue de la Mairie 12240 BOURBONNOU.

L'élaboration du PLUi

En date du 09 Février 2021, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi, étape qui lance la mise en œuvre de ce dernier et décrit ses modalités d'élaboration et de collaboration avec ses communes membres :

- Maîtriser l'urbanisation tout en assurant l'équilibre entre renouvellement et développement urbains et la préservation de l'espace rural.
- Utiliser l'espace de façon économe et équilibrée.
- Prévenir les risques naturels et/ou technologiques ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures.
- Protéger l'environnement, notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages.
- Préserver les activités agricoles et économiques existantes et potentielles.
- Maîtriser l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables
- Répondre aux enjeux de l'habitat, notamment en encourageant les économies d'énergie dans les logements.
- Valoriser et mettre en valeur l'architecture et le patrimoine

L'intercommunalité Aveyron Bas Ségala Viaur est accompagnée par le cabinet OCTEHA (bureau d'études en urbanisme et développement territorial) ainsi que la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le bureau d'Etudes CERMECO (bureau d'études environnementales), et Hélène Foret (urbaniste et architecte paysagiste), de même que les acteurs locaux du territoire dans la conception du PLUi.

Suivant

La concertation publique

Participer

Lors des réunions publiques ou des temps d'animation dédiés

Début 2024 : réunion publique PADD

Donnez son avis

Ecrire au Président par :

- Mail : urbanisme@ccabsv.fr
 - Courrier : 3 rue du Balat – 12240 Rieupeyroux
- Compléter les registres de concertation disponible en Mairies ou à la CCABSV

DEPARTEMENT : AVEYRON

COMMUNE : RIEUPEYROUX

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

RELATIF A :

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVEYRON BAS SEGALA VIAUR**

LIEU DE LA CONCERTATION :

**SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEYRON BAS SEGALA
VIAUR**

L'enquête publique

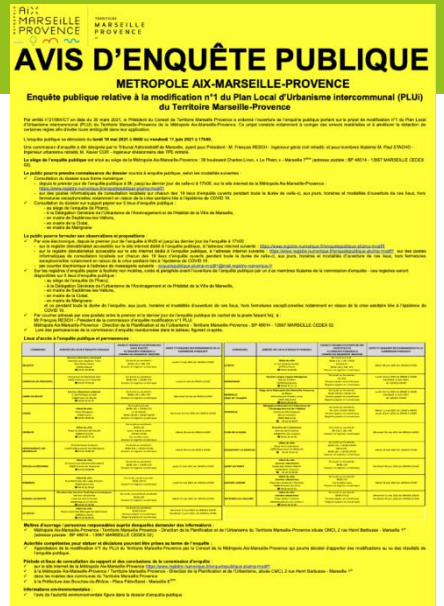
Le cadre général de l'enquête

Prévu en automne 2025

Durée : 1 à 2 mois

Mise à disposition de l'ensemble du projet du PLUi Aveyron Bas Ségala Viaur, notamment :

- ✓ Le diagnostic
- ✓ Le projet d'aménagement et de développements durables
- ✓ Le règlement et le zonage
- ✓ Les annexes dont les servitudes d'utilité publique qui s'imposent sur le territoire
- ✓ Les avis des personnes publiques (Etat, Consulaires, Région, Département, etc.)



L'information préalable

- Affichage Mairies, CCABSV
- Avis d'enquête publique (15j, 8j) dans la presse locale
- Information institutionnelle : applications mobile, site et bulletins communaux
- Etc.

Comment participer ?

- Consulter le dossier d'enquête en ligne, en mairie ou à la CCABSV
- Compléter le registre d'enquête en ligne, en mairie ou à la CCABSV
- Par courrier
- Par mail



2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Une baisse démographique

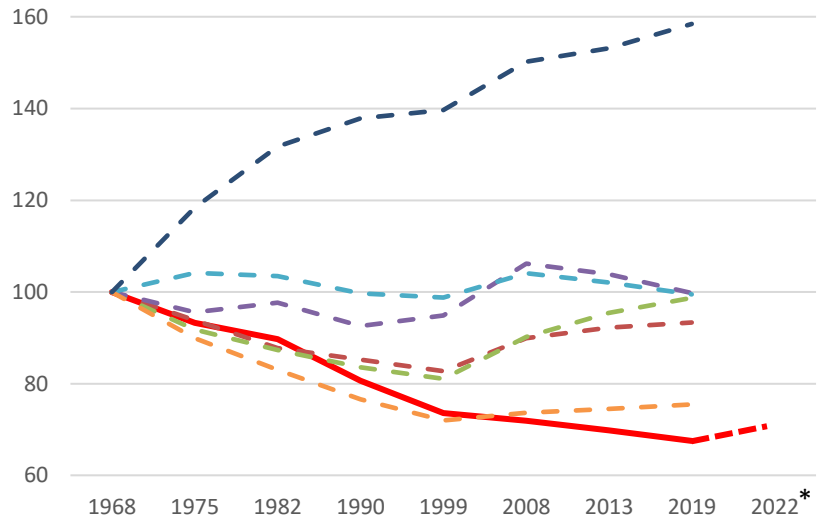
Quelques constats

Une baisse démographique globale depuis 1968, qui tend à ralentir, voire se stabiliser depuis la fin des années 2010

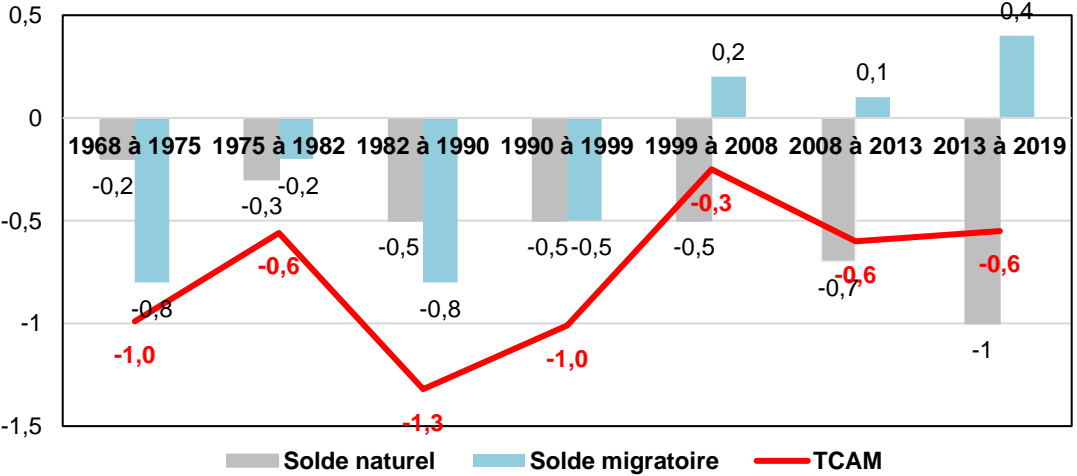
Une légère hausse de la population entre 2019 et 2022 selon la DGF (taux de croissance annuel moyen s'élevant à +1%)

Un solde naturel négatif depuis 1968, compensé par un solde migratoire positif

Evolution démographique des Communautés de Communes voisines entre 1968 et 2019 (en base 100)



Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur
Evolution des soldes naturel et migratoire entre 1968 et 2019



- CC Aveyron Bas Ségala Viaur
- CC Pays Ségali Communauté
- CC Pays Rignacois
- CC du Plateau de Montbazens
- CC Ouest Aveyron Communauté
- CC Carmausin Ségala
- CA Rodez-Agglomération

*Source DGF 2022



2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Un vieillissement de la population

Quelques constats

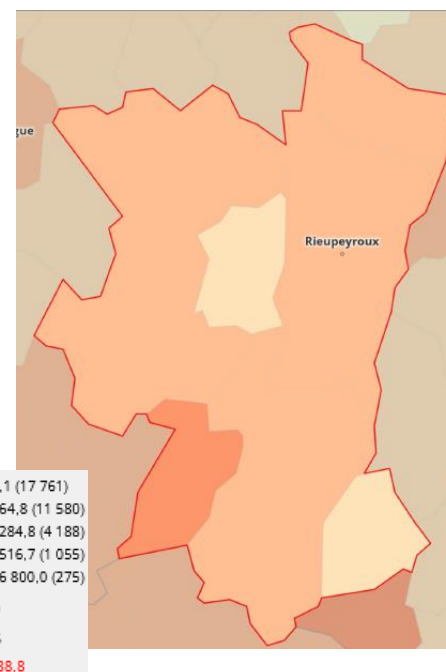
Une population vieillissante

Une réduction constante de la taille moyenne des ménages (2,27 en 2008 contre 2,09 en 2019)

Indice de concentration de l'emploi en 2019 s'élevant à 83,8 contre 87,4 en 2008



Indice de vieillissement de la population de la CCABSV



Enjeux

- Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'accueil des nouveaux ménages, condition nécessaire au maintien, voire au renforcement d'un maillage suffisant en équipements, commerces et services.
- Attirer de jeunes ménages pour réduire le creusement du solde naturel, voire le rendre positif afin d'inverser favorablement la tendance démographique à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- Adapter le territoire au vieillissement de la population en maintenant et développant l'offre en équipements et services (logements adaptés, proximité des services et équipements, accompagnement à la mobilité, lutte contre l'isolement, etc.).

2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Le cadre foncier

Quelques constats

Un nombre de logements en constante augmentation depuis 1968

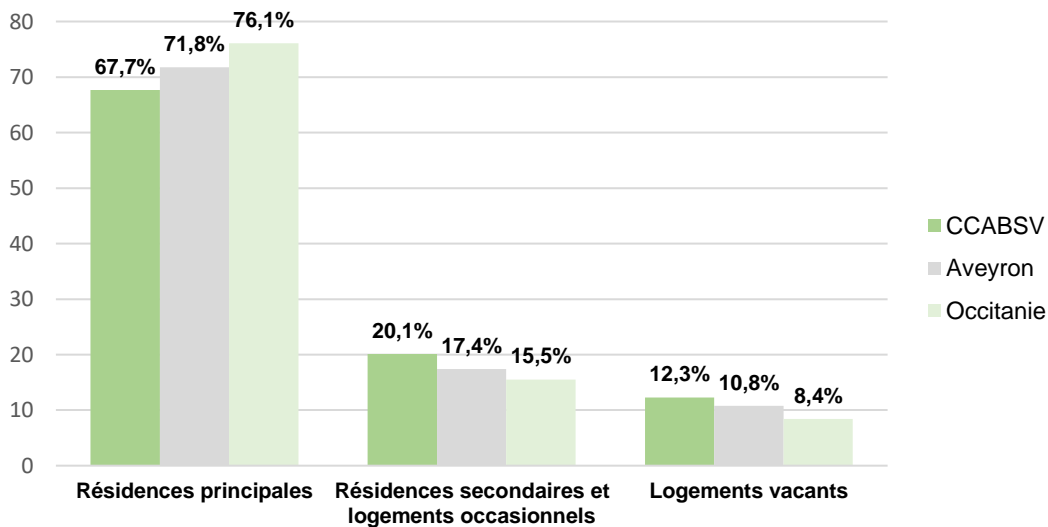
Un taux de résidences secondaires de 20,1%, supérieur au taux départementaux et régionaux

Un taux de logements vacants s'élevant à 12,3% en 2019 selon l'INSEE contre 7,5% en 2023 suite aux analyses des fichiers fonciers par les élus

Prédominance des maisons individuelles (90,4%) et des logements de grandes tailles (78,2% > 4 pièces)

73,6% des logements de la Communauté de Communes sont sous occupés.

CCABSV en 2019	Nombre de résidences principales	%
Ensemble	2587	100%
1 pièce	15	0,6%
2 pièces	155	6,0%
3 pièces	394	15,2%
4 pièces	698	27,0%
5 pièces ou plus	1325	51,2%



	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	Ensemble
1 pièce	0,5%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
2 pièces	4,2%	1,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	
3 pièces	8,0%	5,5%	1,2%	0,5%	0,0%	0,0%	
4 pièces	8,6%	11,3%	4,1%	2,5%	0,5%	0,1%	
5 pièces	5,8%	11,0%	5,1%	3,1%	0,9%	0,0%	
6 pièces ou plus	5,7%	11,5%	3,4%	3,2%	1,1%	0,4%	

2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Le cadre résidentiel

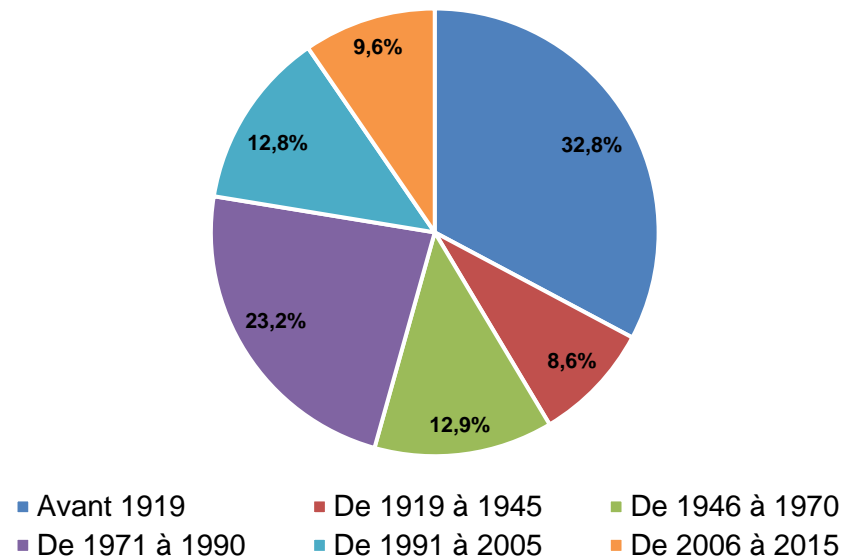
Quelques constats

Légère augmentation de la part des locataires (16,1% en 2008 contre 17% en 2019)

Les communes du Bas Ségala (56,4%), Rieupeyroux (45,7%) et La Salvetat-Peyralès (60%) présentent un parc de logements majoritairement ancien (avant 1971)

Une vocation résidentielle marquée par une proportion dominante de résidences principales (67,7% en 2019)

Résidences principales en 2019 selon la période d'achèvement en %



Enjeux

- Adapter l'offre en logements aux besoins de la population en place et attendue (vieillesse, accueil de jeunes ménages, etc.).
- Définir la stratégie territoriale en matière de sobriété foncière.
- Poursuivre la valorisation de l'existant (logements vacants, changement de destination, rénovation énergétique, renouvellement urbain).
- Veiller à l'équilibre du marché immobilier entre résidences principales et résidences secondaires.
- Favoriser la mixité sociale, notamment en centre-bourg.

2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Les équipements et services

Quelques constats

298 équipements sont présents sur le territoire intercommunal en 2021 (BPE), dont une quarantaine d'équipements sportifs et culturels

Maison France Services, 2 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 2 Gendarmeries sur la commune de Rieupeyroux et La Salvetat-Peyralès

A l'exception de Tayrac, l'ensemble des communes dotées à minima d'un établissement scolaire ou d'un RPI Lescure-Jaoul/La Capelle-Bleys, avec un enseignement possible jusqu'au collège à Rieupeyroux

Offre limitée pour la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. Seulement 1 association à La Salvetat-Peyralès et 1 pôle enfance jeunesse à Rieupeyroux.

Une offre de services et d'équipements liés à la santé plus diversifiée sur la commune de Rieupeyroux

La vie associative locale bénéficie d'un dynamisme particulièrement important (125 associations selon les questionnaires communaux).

Enjeux

- Diversifier et développer l'accès aux soins.
- Equilibrer l'offre de services et d'équipements sur l'ensemble du territoire pour limiter les temps de trajet d'une partie des ménages et éviter l'émergence d'une fracture territoriale (politique incitant la mutualisation et l'implantation de personnel médical sur le territoire sans déséquilibrer l'offre déjà présente à Rieupeyroux).
- Pérenniser et conforter l'offre de services en faveur de la petite enfance et de l'enfance, atout pour l'installation des ménages sur le territoire.
- Développer des infrastructures pour créer du lien intergénérationnel.
- Favoriser la synergie de l'offre culturelle pour faciliter l'accès à tous.
- Conforter une offre de services et de loisirs accessible à tous : Mailler le territoire en services publics, développer les initiatives favorisant la cohésion sociale.

➤ L'accessibilité

Un axe majeur : RD911

Un important maillage de voies secondaires desservant l'ensemble des lieudits

Plus de 208 Km inscrits au PDIPR

Service de transport à la demande peu utilisé et à perfectionner

Ligne de bus liO très fréquentée

76% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture, camion ou fourgonnette

3 sociétés d'ambulances sur le territoire

Une bonne couverture numérique (71,5% des locaux sont raccordables à la fibre optique)

Aucune gare présente sur le territoire. Les plus proches sont à Villefranche-de-Rouergue, Naucelle ou Baraqueville.

Quelques constats

Réseau viaire et offre de transport / de mobilité



➤ L'accessibilité

Enjeux

- Favoriser et sécuriser la circulation des piétons et des vélos sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de l'augmentation des mobilités douces et du tourisme vert.
- Diversifier et mutualiser l'offre de stationnement sur le territoire, tout en veillant à limiter la consommation foncière.
- Renforcer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle en tenant compte du caractère rural du territoire.
- Poursuivre et conforter le développement de l'accessibilité numérique du territoire, condition de déploiement de nouveaux modes de vie et façon de travailler.

Le PDIPR sur la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur



2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Le cadre socio-économique

Quelques constats

Rieupeyroux et Le Bas Ségala regroupent 74% (INSEE) des emplois et 31,8% des établissements du territoire sont regroupés à Rieupeyroux (SIRENE)

Légère augmentation du taux d'activité depuis 2008

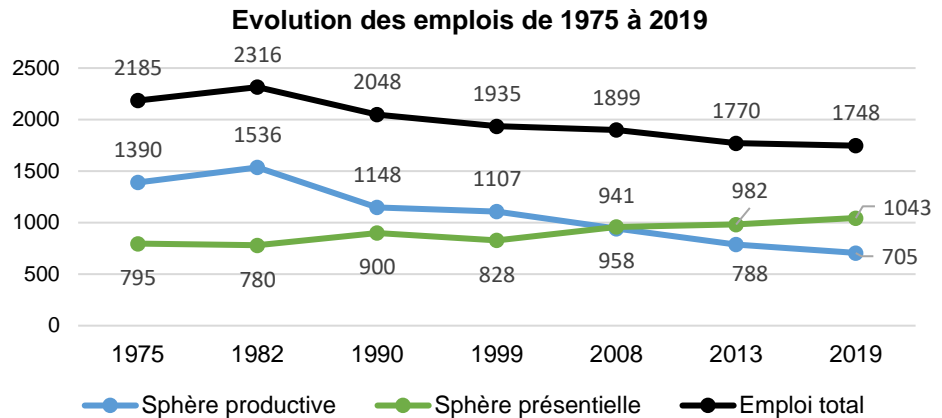
Le secteur d'activité comportant le plus d'emplois sur la CCABSV correspond à la catégorie « Commerce, transport, services divers » avec 54 emplois, soit 30,9% en 2019

En 2019, le taux de chômage est de 10% en 2019 sur la Communauté de Commune contre 9,4% à l'échelle départementale

Présence de locaux d'activités vacants (23 en 2021 selon les fichiers fonciers) dans les centres-bourgs (ex : rue de l'Hom à Rieupeyroux cf. étude CCI)

Présence de 10 Zones d'Activités réparties sur cinq communes :

- 6 sur Rieupeyroux
- 1 sur Le Bas Ségala
- 1 sur La Capelle-Bleys
- 1 à Lescure-Jaoul
- 1 à La Salvetat-Peyralès



Emploi	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	1901	1808	1762
Actif ayant un emploi résident dans la zone	2175	2166	2102
Indicateur de concentration d'emploi	87,4	83,5	83,8
Taux de chômage des 15-64 ans	7 %	8,9 %	10 %
Taux d'activité parmi les 15 ans et plus	47 %	48,3 %	48,2 %

➤ *Le cadre socio- économique*

Enjeux

- Rechercher des synergies entre l'offre sédentaire, les circuits-courts, voire les services.
- S'assurer d'une capacité d'offre en foncier économique en cohérence avec les besoins pour favoriser l'accueil et/ou le développement des entreprises dont la création d'emplois.
- Anticiper et accompagner les projets de transmission d'emplois.
- Engager une réflexion de création foncière pour la remise sur le marché de certains locaux commerciaux, notamment pour des projets de création.
- Favoriser et maintenir l'activité agricole en place et permettre l'installation de jeunes agriculteurs dans une optique de pérennité et de diversité de l'activité.

2. Présentation synthétique du diagnostic et des enjeux

➤ Le cadre socio- économique – volet agricole

Quelques constats

312 exploitations agricoles en 2022 contre 799 en 1988 (perte de 487 exploitations en 34 ans)

417 chefs d'exploitations en 2022 contre 836 en 1988 (perte de 419 chefs d'exploitations en 34 ans)

73 structures sous Labels qualité et AOP – Veau d'Aveyron et du Ségala, etc.

62 structures sont en biologique

61% de bovins viande, 17% de bovins laits et 29% d'autres productions (caprins, porcins, avicole, équin, maraîchage, vente d'herbe, etc.)

42 structures (13%) sont en démarche de circuits-courts + 14 sont en projets

11 structures d'accueil agritourisme + 42 exploitations ont des projets

161 changements de destination de vieux bâtis

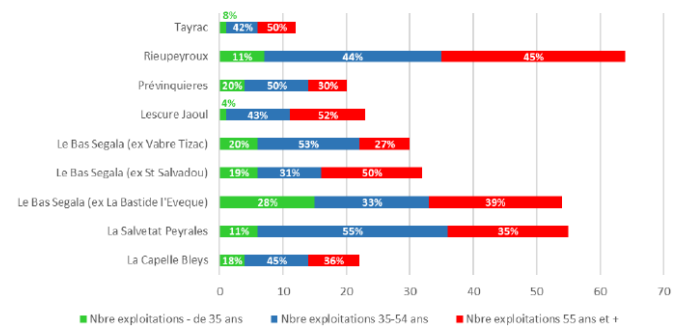
125 structures de + de 55 ans :
 11 ont une succession assurée (8,8 %)
 107 ont une succession incertaine (85,6%)
 7 n'ont pas de succession (5,6 %).

17 033 hectares de terres agricoles en 2021 (RPG) : 65% de la CCABSV : chiffre qui reste stable

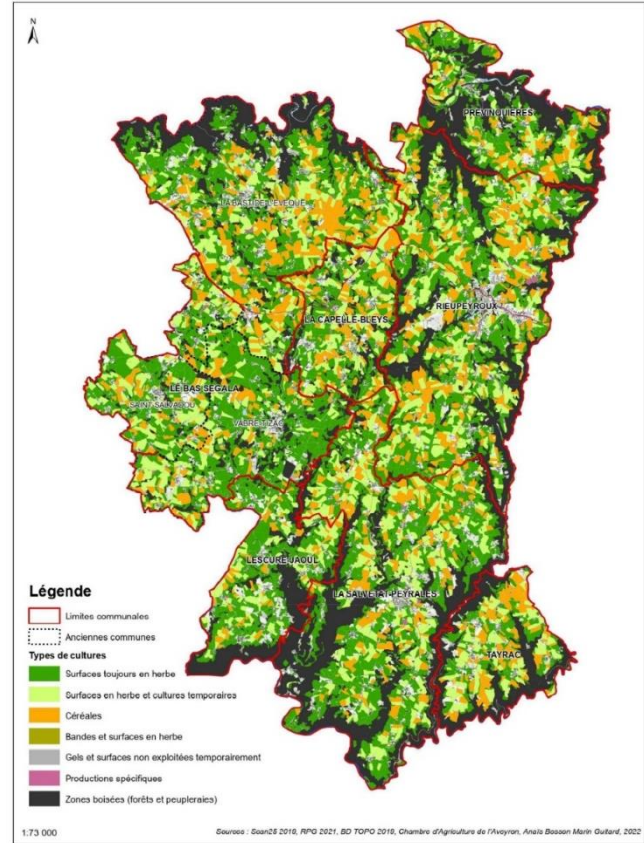
SAU des exploitations qui se maintient : 17 417 ha de SAU cumulée par les exploitations, soit 49 ha/exploitation en 2020

Contrainte sanitaire forte : 344 ateliers d'élevage dont 79 ICPE

Répartition des exploitations des différentes communes de la CCABSV selon leur classe d'âges (âge du plus jeune chef dans le cadre d'une société) - Source : Enquête Chambre d'Agriculture 2022



L'occupation des sols



➤ *Le cadre socio- économique – volet agricole*

Enjeux

- Conserver l'activité d'élevage, indispensable à la valorisation et à l'entretien des parcelles à forte déclivité
- Maintenir et diversifier les productions agricoles de qualité pour conserver une agriculture dynamique sur l'ensemble du territoire
- Maintenir et développer les productions de qualité pour être en phase avec la demande de la société
- Accompagner et développer l'offre en circuits-courts sur le territoire
- Maintenir ces entreprises et des filières génératrices d'emplois, indispensables à l'agriculture aveyronnaise et dont le rayonnement dépasse le cadre local
- Permettre l'émergence de circuits-courts, de projets d'hébergement en agrotourisme tout en valorisant le patrimoine bâti des exploitations pour générer un complément à l'activité agricole
- Permettre l'évolution et la pérennité des exploitations agricoles pour la réalisation de nouveaux bâtiments
- Intégrer ces projets dans la réflexion sur le zonage du PLUi

ECHANGES

Bilan de l'existant et analyse des besoins

- Une attractivité résidentielle (évolution de la population, profil des habitants, description des migrations résidentielles)
- Diagnostic du cadre foncier (structure du parc de logements, caractéristiques des résidences principales, demande de construction et urbanisation récentes, point mort, etc.)*
- Diagnostic du cadre socio-économique (tissu économique, population active et emploi, activités économiques du territoire, etc.)
- Equipements et services
- Accessibilité

➤ Analyse paysagère et patrimoniale

Altitude comprise entre 200 et 805 m
(Lescure-Jaoul – Rieupeyroux)

Les communes de La Capelle-Bleys, Lescure-Jaoul, Prévinquières, Rieupeyroux, La Salvetat-Peyralès et Tayrac sont classés en zone de montagne, conformément à l'arrêté ministériel du 6 septembre 1985. La commune du Bas Ségala est, quant à elle, soumise en partie à cette loi Montagne.

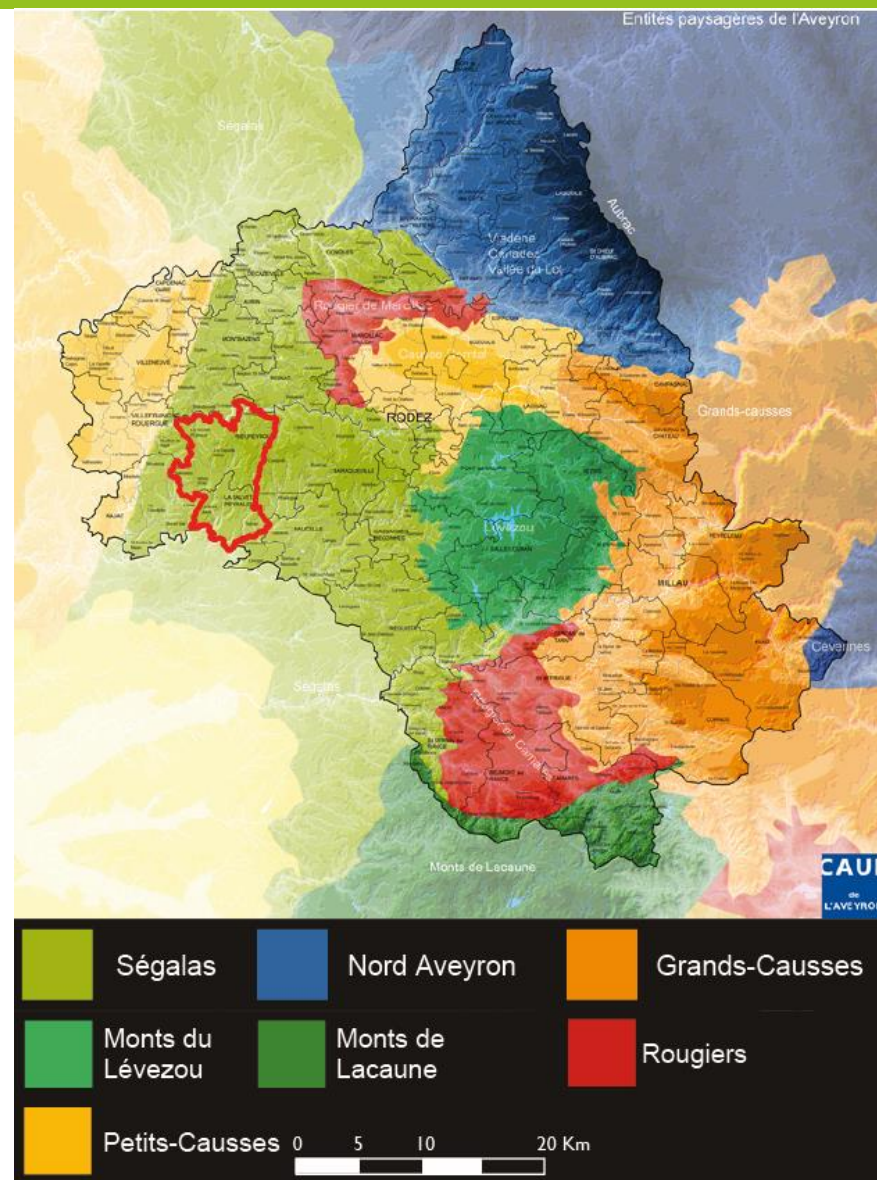
Un contexte géomorphologique varié qui donne lieu à une grande diversité de paysages :

- Les Ségalas

Une architecture en lien avec les sous-entités paysagères :

- Le Haut Ségala (Prévinquières et une partie de Rieupeyroux),
- Le Ségala des Cents Vallées (La Capelle-Bleys, La Salvetat-Peyralès, Tayrac, une partie du Bas Ségala et une partie de Rieupeyroux),
- Le Ségala des Serènes (une majeure partie du Bas Ségala)

Quelques constats



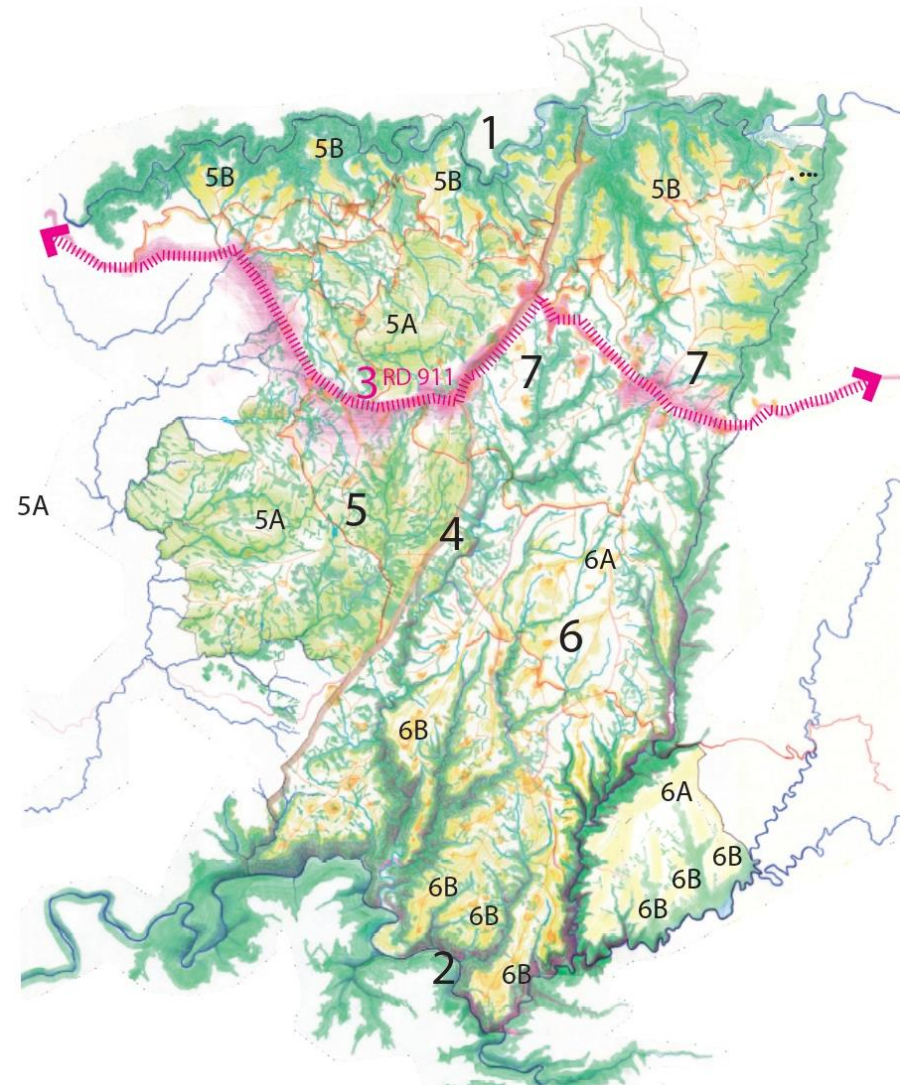
Source : CAUE12, Les Paysages de l'Aveyron, 2012

➤ Analyse paysagère et patrimoniale

Limites et unités paysagères

- 1 vallée encaissée de l'Aveyron et ses versants abrupts boisés
- 2 vallée encaissée du Viaur et ses versants abrupts boisés
- 3 Grande dorsale du Haut Ségala / RD 911
- 4 Limite géologique
- 5 Paysage des Serènes
- 6 Paysage des cents vallées
- 7 Paysage de plateau du Haut Ségala
- 5A Paysage de bocage
- 5B Paysage de confins
- 6A Paysage ouvert
- 6B Paysage de confins

- rupture de pente importante, rebord de plateau
- limites paysagères + ou - définies par les cours d'eau et les routes en lignes de crêtes
- contours des grandes entités paysagères



➤ Analyse paysagère et patrimoniale

2 Monuments Historiques classés, 1 Monument Historique inscrit, 1 Monument Historique partiellement inscrit et 1 site inscrit

La commune du Bas Ségala (La Bastide-l'Evêque et Rieupeyroux labellisées « Villes et Pays d'art et d'histoire »)

De nombreux éléments de petit patrimoine : fours, fontaine, moulins, croix, etc.

Une grande variété d'implantations urbaines : dans la pente et/ou en creux, en promontoire ou en belvédère, sur un plateau ou en fond de vallée

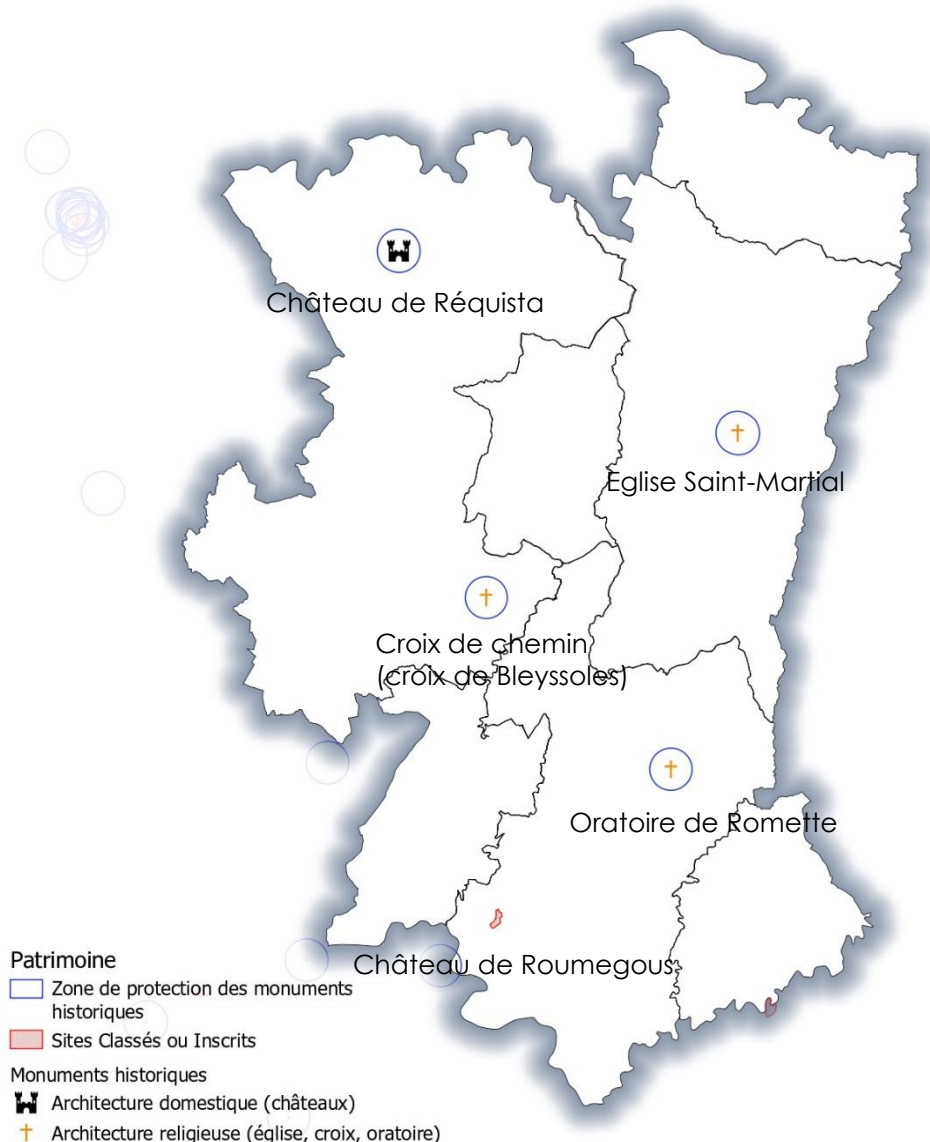
Quelques constats



Four à Tizac (Le Bas Ségala)



Croix à Vabre (Le Bas Ségala)



➤ *Analyse paysagère et patrimoniale*

Enjeux

- Protéger les éléments marqueurs du paysage du quotidien.
- Préserver et valoriser les sites paysagers et bâtis qui façonnent l'identité du territoire.
- Affirmer l'identité du territoire à travers la préservation des bâtiments ayant un intérêt architectural et patrimonial.
- Accompagner les projets de rénovation, restauration et réhabilitation des constructions anciennes à la fois dans les centres-bourgs et les secteurs plus ruraux.
- Favoriser une intégration paysagère de qualité des nouvelles constructions en préservant les motifs paysagers (haies, arbres isolés, murets, ...).
- Assurer la pérennité de chaque strate territoriale en fonction de son potentiel et en limitant au maximum l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Prendre en compte la topographie dans la planification urbaine en incluant les points de vue et les covisibilités lointaines.
- Limiter tant que possible la fracture entre forme urbaine historique et récente.

ECHANGES

Analyse paysagère, patrimoniale et armature urbaine

A – Une grande diversité de paysage (géologie, relief, entités paysagères, etc.)

B – Les éléments marqueurs du paysage (architecture en lien avec les entités paysagères, caractéristique du bâti rural traditionnel, sites et monuments classés/inscrits, Petites Villes de demain, petit patrimoine, etc.)

➤ Etat initial de l'environnement

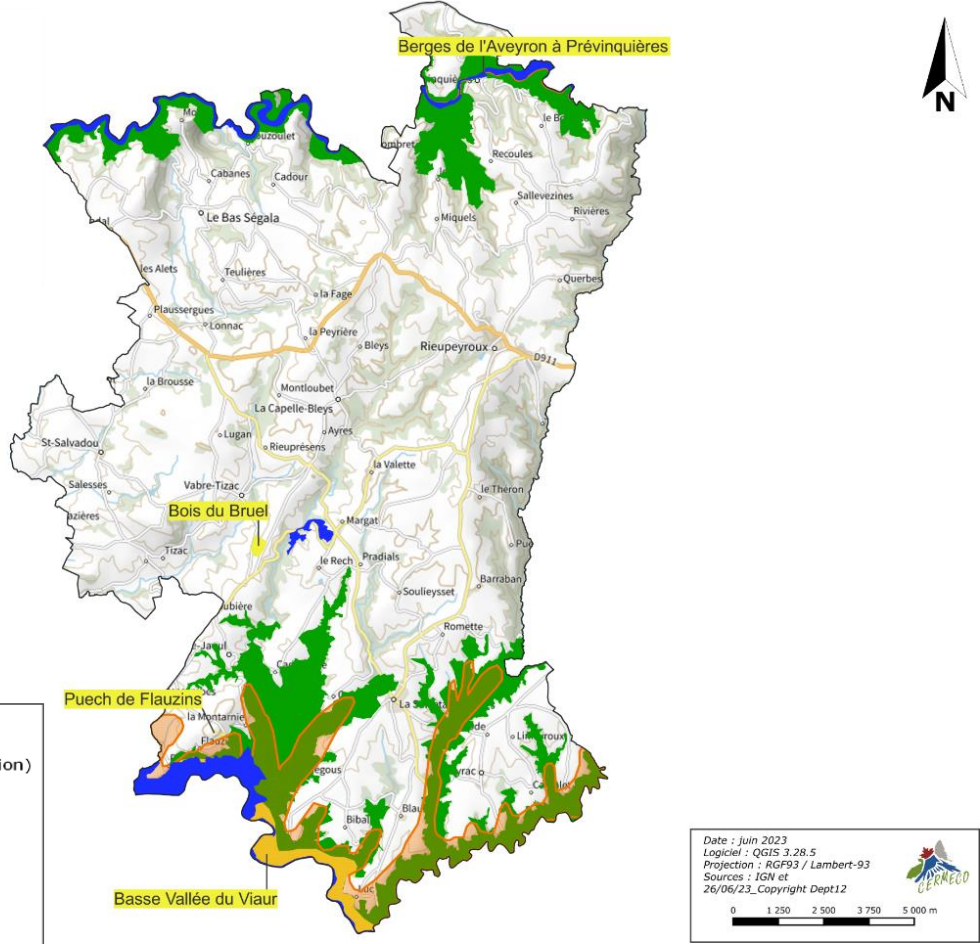
Quelques constats

1 site Natura 2000 « SIC-ZSC » : « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »

4 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 sur le territoire de la CCABSV

4 Espaces Naturels Sensibles (Berges de l'Aveyron à Prévinquières, Bois de Bruel, Puech de Flauzins et Basse Vallée du Viaur), 3 Plan National d'Action

Synthèse des zonages réglementaires et d'intérêts en Aveyron Bas Ségala Viaur



Zonages environnementaux

- Sites Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation)
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II
- Espaces naturels sensibles

Date : Juin 2023
 Logiciel : QGIS 3.28.5
 Projection : RGF93 / Lambert-93
 Sources : IGN et 26/06/23_Copyright Dept12

➤ Etat initial de l'environnement

La TVB de la CCABSV reprend celle du SCoT COA avec de nombreuses adaptations à l'échelle et au contexte local

La Trame Verte comprend les sous-trames suivantes : milieux boisés, milieux cultivés, milieux ouverts et semi-ouverts

La Trame Bleue comprend les sous-trames suivantes : milieux aquatiques et milieux humides

2 niveaux d'enjeux écologiques ont été définis : forts et modérés

Les enjeux écologiques les plus forts du territoire se concentrent sur :

- Les zonages réglementaires ou d'intérêts écologiques (ZSC, ZNIEFF) et aux boisements (forêts de feuillus, forêts mixtes, etc.) les plus importants en terme de surface à l'échelle intercommunale
- Les milieux aquatiques
- Les réservoirs de biodiversités

Les enjeux forts se trouvent au Nord et au Sud du territoire. Ils correspondent principalement aux bassins versants et aux milieux naturels associés à l'Aveyron et le Viour

Quelques constats

Interprétation de la Trame Verte et Bleue du territoire Aveyron Bas Ségala Viour

Réservoirs de biodiversité

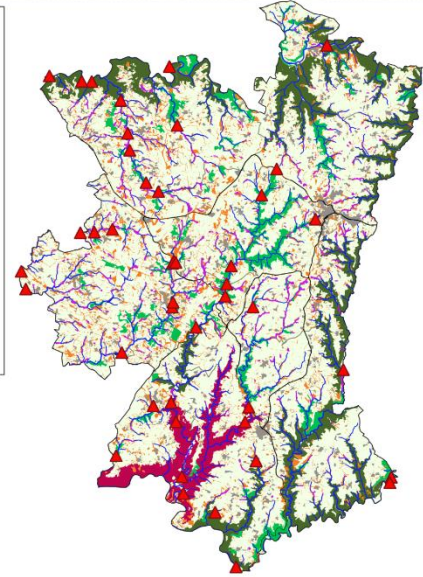
- Zones humides
- Plans d'eau
- Boisements (5 - 100 ha)
- Boisements (100 - 500 ha)
- Boisements (> 500 ha)
- Milieux prairiaux et bocagers

Corridors écologiques

- Cours d'eau
- Haies et boisements (< 5 ha)

Barrières aux continuités écologiques

- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Routes principales
- Zones construites



Date : avril 2023
 Logiciel : QGIS 3.28.5
 Projection : RGCR93 / Lambert-93
 Sources : IGN

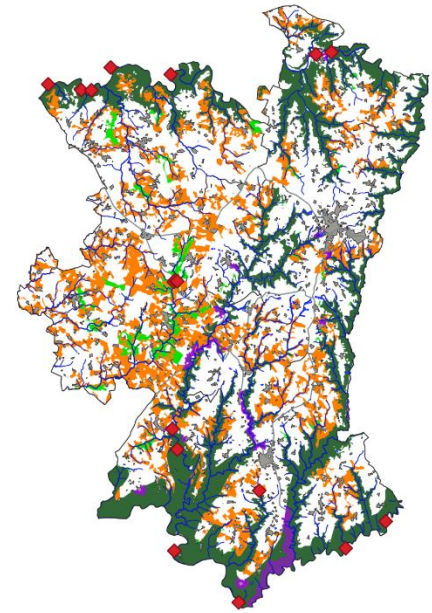
SCoT

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs sous pression
- Espaces de biodiversité majeurs
- Espaces naturels de qualité
- Espaces agricoles de qualité
- Zones humides (inventaire de 2019)
- Plans d'eau

Corridors de biodiversité

- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau intermédiaires
- Obstacles à l'écoulement de l'eau
- Zones construites
- Routes principales



Date : avril 2023
 Logiciel : QGIS 3.28.5
 Projection : RGCR93 / Lambert-93
 Sources : IGN

➤ *Etat initial de l'environnement*

Enjeux (Patrimoine naturel et biodiversité)

- Préserver la diversité des milieux naturels face à la pression croissante de l'anthropisation (intensification des pratiques agricoles, urbanisation, coupes forestières, etc.).
- Protéger la richesse du patrimoine naturel du territoire communautaire, soulignée par la présence d'espèces faunistiques et floristiques rares, mais bénéficiant d'un niveau de protection limité.
- Prendre en compte l'organisation complexe de la trame verte et bleue, ainsi que les niveaux d'enjeux écologiques très disparates relevés à l'échelle intercommunale, dans les politiques d'aménagement.
- Veiller à la préservation de la biodiversité, malgré l'évolution des pratiques agricoles (intensification des pratiques, abandon versants les plus abrupts, etc.).

➤ *Etat initial de l'environnement*

Quelques constats

Risques d'inondation : 1 PPRI en vigueur, approuvé en juillet 2022 (Le Bas Ségala et Prévinières)

20% du territoire de la CCABSV concerné par un risque de retrait-gonflement des argiles

Risque faible à modéré concernant les incendies

1 seule cavité recensée sur le territoire (Prévinières)

Mouvements de terrain ; 2 éboulements et 1 glissement de terrain

Risque moyen à élevé pour l'exposition au radon

2 communes concernées par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) des barrages de Pont-de-Salars et de Pareloup

RD 911 concernée le transport de matières dangereuses

2 installations relevant du régime des ICPE (hors activité agricole)

Enjeux

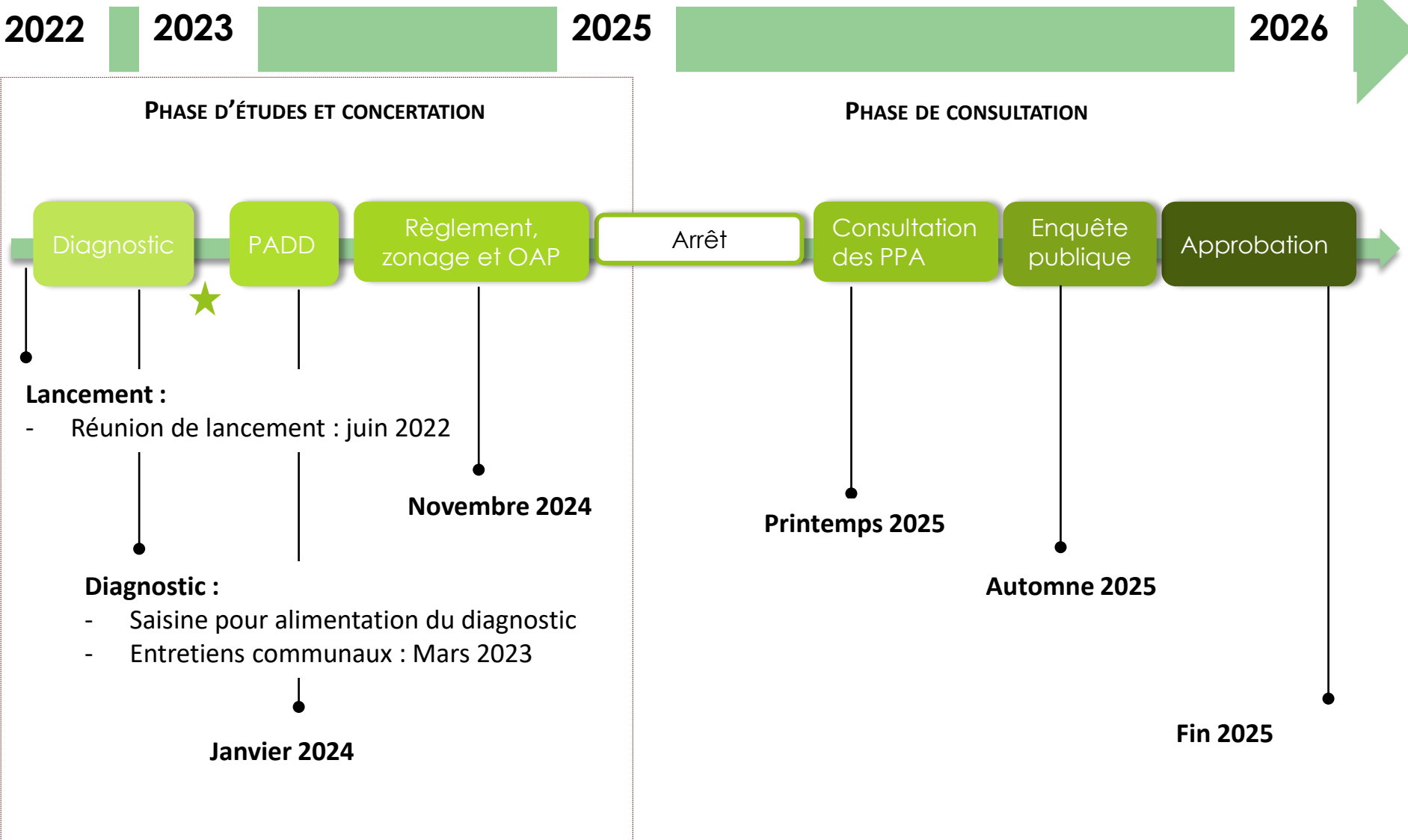
- Poursuivre la prise en considération de l'ensemble des risques et des nuisances connues en amont des choix d'urbanisme, et particulièrement pour :
 - Les risques d'inondation : au delà de la prise en compte des documents réglementaires, une attention doit être portée aux secteurs imperméabilisés par l'urbanisation,
 - La défense extérieure contre les incendies : en assurant aux moyens de secours l'accessibilité à l'eau et ce, en continu,
 - Les risques technologiques : en anticipant d'éventuels conflits.

ECHANGES

Etat initial de l'environnement

3. Les étapes à venir

3. Les étapes à venir



Actualisation jusqu'à l'arrêt

Intégration des compléments transmis par les PPA/PPC suite aux transmissions des projets de diagnostic et PADD

Conclusions

Informez-vous / Exprimez-vous / Participez



Réunions publiques



Registres
En Mairies ou à la
CCABSV



Presse/supports
numériques/bulletins



Courrier

Communauté de Communes
3, rue du Balat
12240 Rieupeyrroux



Mail

urbanisme@ccabsv.fr

Annexes

BPE : Base Permanente des Equipements

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCABSV : Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DP : Déclaration Préalable

ERC : Eviter-Réduire-Compenser

ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MRAe : Mission Régionale d'Autorité environnementale

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PA : Permis d'Aménager

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durables

PC : Permis de Construire

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PPA : Personnes Publiques Associées

PPC : Personnes Publiques Consultées

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT COA : Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ouest Aveyron

SIC : Sites d'Importance Communautaire

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique